RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 54/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 22 août 2023
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, , Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, M. PENEL Franck, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia.
Absents excusés : M. COSTA Claude donne pour à M. BONNEAU François, Mme JORDA Julie, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis. M. FILELLA David
Secrétaire de séance : Mme CULAT Danielle

Objet : Convention d'objectifs et de partenariat au titre de la politique départementale d'inclusion numérique et du dispositif « conseiller et ambassadeur du numérique » 2023-2026

Le Département des Pyrénées-Orientales s'est engagé à rendre le numérique accessible à toutes et à tous. Le Département a d'abord construit le réseau public Très Haut Débit, Numérique 66, sur tout le territoire départemental puis a développé les usages avec la mise en place des Conseillers et Ambassadeurs du numérique.
Ainsi, dès le mois de juin 2021, le Département a déployé à titre gratuit, sur les territoires, une équipe d'accompagnement aux usages du numérique, formée et habilitée « Aidant Connect », afin d'aider au quotidien les habitants dans leurs usages et apprentissages du numérique .La commune avait par délibération en date du 20 janvier 2022 approuvé la première convention d'objectifs et de partenariat au titre de la politique départementale d'inclusion numérique et du dispositif « conseiller et ambassadeur du numérique »
Fort du succès de ce dispositif, le Département souhaite le renouveler jusqu'en juin 2026 prochain, Pour que cette équipe intervienne à nouveau sur la Commune, il convient d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- DÉCIDE d'approuver la convention ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 30 aout 2023